

Les coupures en santé publique dans les soins dentaires sont inacceptables, déplore le RPCU

Montréal, 3 décembre 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux est très préoccupé par la nouvelle parue aujourd'hui dans *Le Devoir* à l'effet que le tiers des dentistes en santé publique seraient visés par des coupes. Si la nouvelle est exacte, le RPCU ne pourra que contester vigoureusement cette mesure.

La santé dentaire est, hélas, le parent pauvre du réseau. Le RPCU l'a constaté et les usagers nous le disent à tous les jours. Les services, sauf à de très rares exceptions, ne sont pas assurés. Par conséquent, la population en général n'a pas accès aux soins dentaires. Cela devient un véritable problème de santé publique.

Le RPCU a travaillé de concert avec l'Ordre des dentistes du Québec et plusieurs autres partenaires sur l'accès aux soins dentaires. Le comité mis sur pied par l'Ordre a identifié des problèmes majeurs d'accès aux soins dentaires au Québec, plus particulièrement vis-à-vis les clientèles les plus vulnérables.

Ces clientèles sont les personnes âgées, les personnes pauvres ou qui vivent sous le seuil de la pauvreté, les jeunes des quartiers défavorisés, les personnes immigrantes, les membres de communautés culturelles, les membres des communautés autochtones sans oublier les personnes itinérantes. Pour ces personnes, la prévention est la seule avenue pouvant leur favoriser un semblant d'accès aux soins dentaires.

Considérant les impacts négatifs prévisibles de ces coupures additionnelles en santé publique, le RPCU ne peut que recommander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'augmenter plutôt l'offre en santé publique dans les services dentaires. Les dentistes, les hygiénistes dentaires ainsi que les préposés aux bénéficiaires doivent avoir de meilleurs moyens à leur disposition pour mieux remplir leur mission qui est l'amélioration de la santé dentaire de la population québécoise.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744